

**DATES A RETENIR DÈS MAINTENANT :**

Vœux du Président le Jeudi 20 janvier 2022 A 18h A L'ESPACE CULTUREL D'APPOIGNY.

L'an deux mil vingt et un, le quinze novembre, la commission locale d'énergie de l'Armançon Forêt d'Othe du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à ESNON 89210 Salle des fêtes Chemin de Buchottes, sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, de Monsieur Rémy CLERIN vice-président du SDEY.

**Étaient présents :**

M. MATIVET, M. CLERIN, M. GOUDROT, M. SAULET, M. DELAVAUULT, M. BOQUANT, M. FAYADAT, M. QUERET, M. BEGLIA, M. FROGER, M. PREVOT, M. GAUDISSERT, M. BERGER, M. SOUFFLARD, M. LORAIN, M. FOURNIER, M. NAULLEAU, M. PANNETIER, M. DELAGNEAU, M. ZEIGER, M. ESNAULT, M. CHAT, M. LAPA, M. JUSSOT, M. TISSIER, M. DESCROT, Mme BUCINA, M. BEROUDIAUX, M. AVENEL, M. SUINOT, M. GARNIER, M. BLANCHET, M. JAN.

**Absents excusés :** Mr Gérard CHAT, Mr Alian CHEVALIER

**Le personnel du SDEY présents à cette assemblée :** Éric GENTIS (Directeur Général des Services du SDEY), Edouard BURRIER (Directeur général adjoint en charge des services techniques), Émeline RIMBAULT (Directrice générale adjointe aux finances), Thomas BOUGIS (chargé d'affaires Eclairage Public et Electrification Rurale), Patrice LOZÈRE (Responsable du service SIG), Julie KLOETZLEN (secrétaire de CLE), Aurélie ROSSIGNOL (Responsable du service optimisation énergétique), Cheich Tidiane DIARRA (Conseillé en Energie partagé), Augustin BALLU (Chargé de mission énergies renouvelables).

Le Président remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée et remercie particulièrement Monsieur MATIVET, Maire d'Esnon, qui nous prête gracieusement la salle des fêtes de sa commune. Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués.

A la suite de quoi Monsieur LOURY rappelle que la principale motivation du SDEY est bien d'aider les communes rurales à financer équitablement leurs travaux, dans ses missions principales qui sont l'électrification et l'éclairage public. C'est la raison pour laquelle, afin de répondre à toutes les demandes de travaux d'éclairage public des communes, le syndicat a réalisé un emprunt de 15 millions d'euros. Malgré cela une modification du règlement financier



a été nécessaire ce qui explique que les travaux de rénovation globale en télégestion seront désormais pris en charge à 60% au lieu de 70%, en revanche la maintenance reste gratuite pendant cinq ans.

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation du service SIG
2. Présentation du service Optimisation énergétique
3. Présentation des demandes de travaux 2022
4. Point sur les travaux en cours
5. Questions diverses.

### 1. PRESENTATION SUR PORTAIL S.I.G DU SDEY

Voir en annexe 1

Questions diverses sur le sujet :

- Quand les mots de passe d'accès au portail seront-ils communiqués ?
  - *D'ici la fin de l'année 2021*
- Si je détecte un point lumineux défectueux puis-je le signaler via le portail ?
  - *Pour l'instant, il n'y aura pas de remontées automatiques d'information du portail SIG, mais les équipes du syndicat y travaillent. Cependant Monsieur LOURY explique que grâce à cette application, le maire peut localiser son point lumineux défectueux, en connaître sa carte d'identité et donc transmettre des informations exactes lors de sa demande d'intervention par mail auprès du service de maintenance.*
- La précision des images pour le PCRS, ne posent-elles pas un problème juridique d'atteinte à la vie privée ?
  - *Non car il n'y a aucune donnée personnelle associée aux images.*
- Est-ce normal que ce soit au SDEY de financer cet outil SIG ? Cela ne devrait-il pas relever d'une compétence de l'Etat ?
  - *Le SIG pour le SDEY est très spécialisé (réseaux électriques, éclairage public, gaz, groupement d'achat...), il est difficile de demander à l'État de gérer des spécialités aussi pointues ; cependant, il est possible de récupérer des couches générales pour les ajouter et les partager aux communes dans un seul et même outil (ex. carte des contraintes environnementales).*
  - *Pourquoi est-ce une obligation pour le SDEY de référencer ses réseaux ? Obligation pour les gestionnaires de réseaux de géo-référencer les réseaux suivant loi anti-endommagement de juillet 2012 (DT-DICT). Les communes en transférant leur compétence transfèrent également cette obligation (avant 1 janvier 2026 pour les communes rurales).*



- Une commune peut-elle décider de rajouter une couche ?
  - *Il sera possible de rajouter des couches à conditions que les données soient transmises au SDEY sous format standardisé (ex. : COVADIS pour les réseaux humides)*
- Si le portail SIG du SDEY devient un outil complémentaire au cadastre, quel sera son degré de mise à jour ?
  - *Il sera mis à jour en fonction du site de la DDFIP*
- D'ici combien de temps l'outil complémentaire au cadastre sera-t-il disponible ?
  - *D'ici la fin du premier trimestre 2022.*
- Peut-on avoir sur le portail SIG du SDEY une cartographie des réseaux d'eaux gérés par le syndicat de Puisaye Forterre ?
  - *Le Président du SDEY, va prendre contact afin de voir ce qu'il peut être fait.*

## 2. PRESENTATION DU SERVICE OPTIMISATION ENERGETIQUE

Voir en annexe 2

Une question sur le sujet :

- Les projets solaires photovoltaïques sont-ils réalisés pour la revente ou pour de l'auto consommation ?
  - *Il y a la possibilité d'étudier des projets en vente totale ou en autoconsommation (partielle ou totale) solaire photovoltaïque. Pour les collectivités, le potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque, se porte principalement sur des projets de revente. L'autoconsommation photovoltaïque pour un bâtiment public est très compliquée à amortir financièrement. Cela nécessite d'importantes consommations journalières et continues, tout au long de l'année. Les bâtiments préférentiels pour l'autoconsommation photovoltaïque sont les bâtiments **des** mairies employant une dizaine de personne quotidiennement, des commerces appartenant à des collectivités ou autres bâtiments tertiaires.*
- Monsieur CLERIN incite les communes à faire réaliser un diagnostic de leurs bâtiments communaux, afin de connaître l'ampleur des travaux à réaliser, même si elles ne donnent pas suite dans l'immédiat.
- Monsieur ZEIGER, intervient pour demander aux communes de ne faire réaliser un diagnostic que s'il y a une réelle volonté d'entreprendre des travaux, afin de ne pas engorger les bureaux d'étude.



### 3 - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Le secteur de L'Armançon Forêt d'Othe recense au total 57 communes, dont 5 communes urbaines, qui sont BRIENON SUR ARMANCON, CHENY, JOIGNY, MIGENNES et ST FLORENTIN.

Sur 57 communes, 37 ont répondu au recensement de besoin de travaux pour 2022. Parmi ces 37 réponses :

8 communes ont répondu NEANT c'est-à-dire qu'elles ne souhaitent pas faire de travaux en 2022.

Les autres réponses sont classées par catégorie de travaux qui sont :

#### ➤ Les dissimulations 3 demandes

- ✚ GURGY rue des 3 Cailloux pour un total de 4 points.
- ✚ GURGY grande rue pour un total de 4 points
- ✚ VALRAVILLON rue du Tallot pour un total de 4 points étude en cours.

Compte tenu du fait que des études sont déjà en cours pour la commune de GURGY sur une demande de 2021, le bureau à l'unanimité, **retient pour 2022 le projet de dissimulation de VALRAVILLON rue du TALLOT et lui attribue la subvention FACE C 2022 plafonnée à 60 000 € HT.**

#### ➤ L'éclairage public 32 demandes dont :

- ✚ 20 demandes pour des rénovations globales en LED intelligentes. Sur ces 20 demandes seulement **11 seront retenues pour l'année 2022, les autres sont reportées sur 2023.** Ces opérations seront subventionnées à hauteur de 60% du montant total HT des travaux. Les conventions financières vont être envoyées dans les meilleurs délais. **Attention cependant, les communes qui n'auront pas répondu avant le 30 mai 2022 verront leur projet de rénovation globale classé sans suite.**

#### **Communes retenues en 2022 :**

BASSOU – FLEURY LA VALLEE – LOOZE – MONTHOLOPN – MONT ST SULPICE – VAL D'OCRE – VENIZY – VILLECIEN.

#### **Communes retenues en 2023 :**

BRION – BELLECHAUME – BRANCHES – CEZY – CHARBUY – CHARMOY – GERMIGNY – GURGY – ORMOY.

Toute nouvelle demande de rénovation globale en télégestion sera étudiée en 2023.

- ✚ 12 demandes pour des travaux divers d'éclairage public sont retenues pour 2022.



M. CLERIN propose que chaque commune prenne connaissance du tableau qui a été distribué en début de réunion, et qui regroupe l'ensemble des travaux en demande ou en cours pour chaque commune du secteur et se propose de répondre aux questions.

L'ordre du jour étant épuisé et les communes n'ayant plus de questions, Monsieur LOURY remercie l'assemblée.

Monsieur CLERIN lève la séance, remercie à nouveau tous les auditeurs et participants et les invite à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Rémy CLERIN  
Vice Président responsable du secteur  
de l'Armançon Forêt d'Othe